



COMMUNE DE NEUVIC (19160)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE PAYSAGÈRE POUR LA RENATURATION ET LA REQUALIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN « CAFE DE LA GARE »

Marché public passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique.

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de Neuvic, représentée par son Maire en exercice. Adresse : Mairie de Neuvic, 19160 NEUVIC Courriel : dora.chudeau@neuvic19.fr

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne une mission de **Maîtrise d'Œuvre (conception et suivi des travaux)** pour le projet de renaturation, de désimperméabilisation et de requalification du site de café de la gare.

ARTICLE 3 : DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché n'est pas alloti (lot unique de maîtrise d'œuvre).

Nota : En revanche, lors de la rédaction du projet (PRO), le maître d'œuvre devra obligatoirement scinder le chiffrage des travaux en deux lots distincts (Lot A : Hydraulique/Sols/Végétaux ; Lot B : Mobilier/Kiosque/Éclairage/signalétique) pour les exigences des co-financeurs.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)

Le dossier comprend :

- Le présent Règlement de Consultation (RC).
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- L'Acte d'Engagement (AE) valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), à compléter par le candidat.

ARTICLE 4-BIS : VISITE DES LIEUX

Une visite du site n'est pas obligatoire mais vivement conseillée afin que les candidats puissent appréhender parfaitement la topographie des lieux, l'emprise de l'ancien café démolé et la configuration des lieux.

Les candidats peuvent se rendre librement sur le site (accessible depuis l'espace public) ou solliciter un rendez-vous technique auprès de la Mairie par courriel à dora.chudeau@neuvic19.fr

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Pour simplifier les démarches, **les offres devront être transmises exclusivement par voie électronique (courriel)** à l'adresse suivante : dora.chudeau@neuvic19.fr En objet du courriel, le candidat indiquera impérativement : « OFFRE MOE RENATURATION – Nom du candidat – NE PAS OUVRIR ».

L'offre comprendra :

1. Une note d'intention méthodologique (3 pages maximum) précisant la compréhension des enjeux hydrauliques (perméabilité) et la palette végétale envisagée.
2. L'Acte d'Engagement complété, daté et signé (comprenant le forfait de rémunération HT et TTC).
3. Les références récentes du candidat pour des projets similaires (aménagement publics, désimperméabilisation, renaturation).
4. Un devis ou une décomposition du prix forfaitaire.

ARTICLE 6 : DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Les offres devront parvenir en Mairie au plus tard le : **mercredi 1^{er} septembre 2026 à 12h00**

ARTICLE 7 : CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

1. **Valeur technique de l'offre : pondération 60 %**
 - Compréhension des enjeux techniques (Infiltration cible > 50 mm/h, gestion des eaux pluviales à la parcelle) : *30 points*
 - Qualité architecturale, paysagère et insertion du patrimoine existant (puits en eau) : *20 points*
 - Méthodologie proposée pour le suivi du chantier et le respect de l'enveloppe financière : *10 points*
2. **Prix des prestations : pondération 40 %** (*Noté sur 40 points via la formule : [Prix de l'offre la moins disante / Prix de l'offre analysée] x 40*)